

## DIANE LABRÈCHE SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT

*Diane Labrèche, professeure récemment retraitée de la Faculté de droit de l'UdeM, a fait deux dons qui permettront de consacrer un fonds à l'avancement de l'enseignement du droit.*



Diane Labrèche a enseigné à l'Université pendant 40 ans

Ce geste significatif a pris la forme d'un don d'assurance vie, puis d'un don testamentaire, qui visent la création du Fonds Diane Labrèche en vue de soutenir le développement de l'enseignement à la Faculté de droit.

« L'apprentissage a toujours été au cœur de mes préoccupations. Je crois profondément en l'éducation, j'ai d'ailleurs enseigné pendant 40 ans à l'Université. Comme l'enseignement occupe une place importante à la Faculté de droit, il faut lui donner les moyens de continuer à offrir une formation de haute qualité. J'espère que mon don favorisera l'atteinte de cet objectif », souligne-t-elle.

### UNE EXPERTE EN ENSEIGNEMENT DU DROIT

Passionnée de droit pénal, Diane Labrèche est une experte reconnue en enseignement du droit, lauréate de plusieurs distinctions, dont le prestigieux Prix national 3M d'excellence en enseignement.

Au cours de sa carrière, elle a non seulement fait profiter ses étudiants de son savoir en mettant à leur disposition des pédagogies innovantes, mais elle a également contribué à la reconnaissance de l'enseignement du droit comme discipline à part entière.

Ainsi, elle a créé le premier cours en pédagogie juridique destiné aux étudiants de maîtrise et de doctorat en droit qui souhaitent acquérir des compétences en enseignement. Elle a dirigé la Clinique canadienne sur l'enseignement du droit, qui proposait aux professeurs

de droit du Canada un stage de formation en pédagogie universitaire. M<sup>me</sup> Labrèche a aussi été détachée auprès de l'Osgoode Hall Law School de l'Université York afin d'y concevoir un programme de formation pédagogique pour les professeurs s'échelonnant sur une année et à l'Institut national de la magistrature pour y concevoir la formation judiciaire donnée aux juges de nomination fédérale.

Retraitée de l'Université, mais toujours engagée dans la formation, Diane Labrèche continue de participer à différents projets de développement professionnel et agit maintenant en tant que bénévole au Bureau du développement et des relations avec les diplômés.

### L'IMPORTANCE DE REDONNER

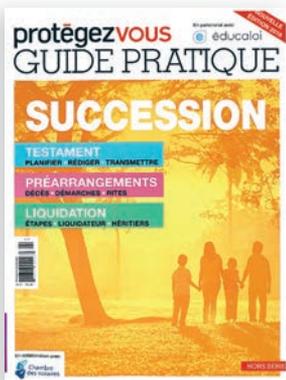
La professeure à la retraite dit éprouver un profond attachement à l'égard de l'Université. « C'est à l'UdeM que j'ai suivi ma formation initiale. J'y ai aussi découvert ma passion pour le droit pénal et c'est là qu'est née ma vocation d'enseignante. J'y ai fait carrière. Ce furent de très belles années. Je crois en la nécessité de redonner un peu de ce que j'ai reçu. Au surplus, j'estime que l'éducation et la formation universitaire devraient être au cœur des projets philanthropiques, au même titre que la recherche médicale. »

Diane Labrèche est une donatrice de longue date, puisque, il y a 20 ans, elle a effectué un premier don d'assurance vie en faveur de l'Université. « À l'époque, je souhaitais poser un geste significatif et plus durable que le versement d'une somme annuelle, mais sans que cela réduise mon patrimoine pour autant. C'est la raison pour laquelle j'avais choisi un don d'assurance vie, qui constituait alors la solution idéale. Récemment, j'ai voulu aller plus loin en faisant un don testamentaire et ainsi laisser une part de ma succession à mon *alma mater* », explique-t-elle.

Mais l'engagement de M<sup>me</sup> Labrèche ne s'arrête pas là et elle est bien déterminée à encourager amis et collègues à lui emboîter le pas. Reprenant les propos tenus par le notaire Michel Beauchamp au cours d'une récente conférence dont elle était l'animatrice, elle déclare que, si tous les diplômés de l'UdeM donnaient un pour cent de leur succession à l'Université, cela pourrait changer la donne pour l'établissement. « Certes, on ne veut pas défavoriser ses héritiers. Mais semblable pourcentage prélevé sur l'héritage ne les pénaliserait pas et, au bout du compte, cela aiderait grandement l'Université », dit-elle.

En publicisant son don, Diane Labrèche souhaite inspirer ceux et celles qui croient en l'avenir et qui sont prêts à donner à leur tour. ■

**EMMANUELLE GRIL**



### SUCCESSIONS: TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR BIEN PLANIFIER

Testament, succession, liquidation... Voilà autant de sujets qui méritent notre attention. Rédigé en partenariat avec la Chambre des notaires du Québec et en collaboration avec Éducaloi, le guide Protégez-vous est un outil riche qui couvre l'essentiel des aspects d'une bonne planification successorale.

Pour en recevoir une copie, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>e</sup> Francine Cardinal, directrice des dons planifiés, au 514 343-6020 ou par courriel à francine.cardinal@umontreal.ca.